Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260511-2026_53-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
11 mai 2026 à 20 heures

Le 11 mai 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 5 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTE EXCUSÉE : A. MOUISEL

PROCURATION : A. MOUISEL donne procuration à S. DESENDER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. GARCIA

2026-53 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ALEC

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants au sein de toutes les instances, structures et syndicats intercommunaux auxquels la collectivité adhère ou participe. Chaque structure définit en ses statuts le nombre de délégués par commune.
Considérant les statuts de l'ALEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2021 autorisant la commune à adhérer à l'ALEC du Pays de Rennes,
Vu le renouvellement de la convention d'adhésion n°2024-039 à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 3 ans,
Considérant que l'ALEC du Pays de Rennes a pour mission d'accompagner les collectivités, les entreprises et les particuliers dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Emilie Meneust, 3ème adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire de la commune de NOUVOITOU au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes.**

- **DESIGNE Romain Dubreuil, conseiller municipal délégué, en qualité de représentant suppléant de la commune de NOUVOITOU au sein de l'ALEC du Pays de Rennes.**

- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Vote : Pour : 22 voix/contre : 0 voix/abstention : 5 voix

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260511-2026_53-DE

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 11 mai 2026

La secrétaire de séance

Didier GARCIA

Le Maire,

Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-&-VILAINE)